



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 6 AVRIL 2023

Compte-rendu affiché le : 13 avril 2023

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 mars 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : Mme Marie BRUNET

Membres présents : 37

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, M. François-Xavier PENICAUD, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, M. Hervé THIBAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. René SIMILLION, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, M. Albert YOGO, Mme Sandrine BERTHET, Mme Maryam EL GUIZANI, M. Fatih DEMIRAY, M. Stevens BOBI, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Marie BRUNET, M. Djamel BOUDEBIBAH, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO, Monsieur Filipe GALVAO, Madame Lucile MOREL, Madame Nesrine MECHKAR

Membres ayant donné pouvoir : 6

M. Raphaël SULTANA pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
Mme Sonia GRANDSERRE pouvoir à Mme Valérie BOULARD
Mme Anne-Lise LANSAQUE pouvoir à M. François-Xavier PENICAUD
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. Stevens BOBI
M. Rémi COURT pouvoir à Mme Anne-Laure BADIN
Madame Stéphanie VELLA pouvoir à M. Djamel BOUDEBIBAH

Délibération n°20230406DEL24

FONCIER

Régularisation foncière secteur Albert Camus et rue de Rebufer

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Mesdames, Messieurs,

Le secteur Albert Camus situé entre l'avenue Général De Gaulle et l'autoroute a fait l'objet de plusieurs projets d'aménagement au cours des dernières années, notamment l'extension de l'Espace Albert Camus, équipement communal et le prolongement de la rue Albert Camus.

À présent, la Métropole de Lyon et la Commune de Bron doivent procéder à des régularisations foncières, conformément au document d'arpentage dressé le 9 septembre 2022.

Suite aux travaux d'extension ouest de l'Espace Albert Camus, la Commune doit acquérir auprès de la Métropole de Lyon :

- la parcelle C 2155 (p) w, d'une superficie de 149 m² ;

Suite au prolongement et à l'aménagement de la rue Albert Camus, la Métropole de Lyon, au vu de ses compétences en matière de voirie, doit acquérir auprès de la Commune :

- la parcelle C 771 (p) b, d'une superficie de 234 m² ;
- la parcelle C 1907 (p) h, d'une superficie de 628 m² ;
- la parcelle C 1910 (p) l, d'une superficie de 17 m² ;
- la parcelle C 2025 (p) r, d'une superficie de 805 m².

La rue de Rebufer et une partie du carrefour giratoire doivent également faire l'objet d'une régularisation foncière. La Métropole de Lyon doit acquérir auprès de la Commune :

- la parcelle C 1903 (p) f, d'une superficie de 931 m² ;
- la parcelle C 1315 (p) d, d'une superficie de 926 m².

Ces échanges interviendront à titre gratuit.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **DECIDER** l'acquisition, à titre gratuit, auprès de la Métropole de la parcelle C 2155 (p) w, d'une superficie de 149 m²,

- **DECIDER** la cession, à titre gratuit, à la Métropole, des parcelles constituant des parties de la rue Albert Camus et de la rue de Rebufer : C 771 (p) b, d'une superficie de 234 m², C 1907 (p) h, d'une superficie de 628 m², C 1910 (p) l, d'une superficie de 17 m², C 2025 (p) r, d'une superficie de 805 m², C 1903 (p) f, d'une superficie de 931 m² et C 1315 (p) d, d'une superficie de 926 m²,

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à accomplir toute formalité et à signer tous les documents, pièces ou actes nécessaires à la réalisation de cette régularisation foncière, notamment l'acte notarié ou administratif.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Le Maire,

Jérémie BREAUD